

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Centre Ardèche
Le jeudi 29 novembre 2018 à 18h00 à St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle du Manouiller

Etaient présents :

Jacques Merchat, Eliane Adrien, Jean-Paul Bernard, Jean-Luc Boulon, Jacky Chosson, Dominique Couturier, Olivier Duhoo, Michel Gémio, René Julien, Nathalie Malet-Torres, Brigitte Morel, Patrick Priez, Gilles Quatremère, Roland Roucaute, Alain Sallier, Denis Serre, François Veyreinc, Francis Vialatte, Michel Villemagne.

Jacques Merchat ouvre la séance.

Il rappelle que Raymond Fayard, Véronique Chaize et Jean-Paul Vallon sont excusés.

1. Points d'avancement et actualités du SCoT

Jacques Merchat rappelle le travail déjà réalisé en atelier mercredi 7 novembre, avec pour thématique : Démographie/Habitat/Déplacement/Armature et annonce le prochain atelier qui se déroulera le 5 décembre, avec pour thématique : Economie/Agriculture/Forêt. Il invite tous les élus à y participer.

Deux autres ateliers se dérouleront début 2019 :

- Le 16 janvier THEMATIQUE Energie/Biodiversité/Ressources/Risques
- Le 6 février THEMATIQUE Paysage/Formes urbaines/Foncier

Bénédicte Popin prend la parole et fait un rappel sur le calendrier à venir et sur les actions qui se sont déroulées depuis la rentrée. Le calendrier est dense car la procédure d'élaboration du SCoT dans sa phase PADD nécessite une co-construction qui implique les élus du territoire mais également les techniciens et partenaires.

Le comité syndical du 5 juillet avait acté le lancement de 2 appels d'offre et la constitution d'une commission d'appel d'offre réunissant 3 élus titulaires et 3 suppléants.

Un premier appel d'offre a été lancé en juillet pour l'évaluation environnementale du SCoT. Sept dossiers ont été déposés et trois bureaux d'études ont été auditionnés par la commission réunie le 6 septembre. C'est le bureau d'étude MRE Environnement (associé à E2D) qui a été retenu. La commission a été sensible à la présentation de la méthodologie, l'équipe pluridisciplinaire et leur expérience sur d'autres SCoT ruraux. Ils accompagneront le SCoT Centre Ardèche jusqu'au bout de la procédure. Leur mission a débuté en octobre.

Un deuxième appel d'offre a été lancé fin août pour accompagner le SCoT sur la stratégie artisanale et commerciale et réaliser le DAAC (Document d'aménagement artisanal et commercial). Ce document a par ailleurs était rendu obligatoire avec la loi ELAN. Deux bureaux d'étude ont déposé leur offre, ils ont été auditionnés par la commission d'appel d'offre réunie le 5 octobre. C'est le bureau AID Observatoire qui a été retenu grâce notamment à son expérience sur les SCoT limitrophes et la connaissance du territoire. L'équipe de AID est déjà en train de rencontrer des EPCI et des livrables seront effectués par EPCI. Leur mission a débuté début novembre. Un atelier spécifique commerce et artisanat sera organisé à destination des élus courant mars.

Le 27 septembre, la première conférence des communes a été organisée à destination des élus du territoire. 45 élus ont répondu présents pour débattre de l'avenir du territoire. Le travail s'est effectué en quatre sous-groupes qui devaient se prononcer et débattre sur :

- Ce qu'il semble essentiel de protéger, de conserver,
- A contrario ce qu'il semble essentiel de changer, de faire évoluer.

Bénédicte Popin rappelle que tous les diaporamas présentés ainsi que les comptes-rendus sont disponibles sur le site INTERNET www.scot-centreardeche.fr. Les documents sont mis en ligne régulièrement après chaque comité technique et atelier. Concernant l'accès élus, il est accessible avec le mot de passe : « élus2016 ».

Bénédicte Popin revient également sur les trois Bureaux qui se sont déroulés ce trimestre, les 13 septembre, 18 octobre et 8 novembre. Les bureaux se réunissent toujours après les ateliers pour refaire un point sur le travail qui a été fait et arbitrer les choix de scénarios débattus. Le bureau de septembre a permis de préparer la conférence des communes mais également de proposer une territorialisation du développement démographique sur les conseils de l'ADIL26. Le choix de redescendre à l'EPCI a été validé car il permet de proposer des scénarios différenciés dans une logique d'équilibre du territoire. Le bureau du mois d'octobre a été consacré à la méthodologie de la projection démographique en présence de l'ADIL. La méthode de projection n'est pas une prévision, il s'agit de réfléchir sur combien de population mais également quelle population (tranche d'âge) à l'horizon 2040.

Bénédicte Popin rappelle également l'organisation du projet et le rôle de chaque instance. Il est à noter la constitution d'un comité de pilotage qui rassemble les élus du Bureau élargi aux élus du syndicat avec les services de l'Etat : il s'agit d'une instance de validation de certaines étapes, afin que les élus et les partenaires partagent sur l'avancée du projet, et qu'il soit possible de continuer dans le même sens. Le comité de pilotage se réunira le 7 février.

DETAIL des ateliers du 7 novembre et des choix du bureau du 8 novembre :

Concernant la démographie, sur les 3 scénarios proposés, le troisième a été largement sollicité. En effet, il présente le maintien de la dynamique existante sur la frange Est et un rééquilibrage sur la frange Ouest. Ce scénario propose de maintenir dans les projections les classes d'âges d'actifs (20-59 ans). Il s'agit donc d'un scénario particulièrement volontariste pour l'ensemble du territoire et notamment pour Val'Eyrieux, dont le déficit démographique s'était aggravé ces dernières années. Ces scénarios seront confrontés à la capacité de développement économique des bassins de vie notamment lors des prochains ateliers.

L'armature territoriale est une traduction spatiale de la position de chaque commune au niveau du Centre Ardèche. Le SCoT en tant que document d'urbanisme se doit de spatialiser ces actions. Le premier scénario proposé reprenait l'armature technique issue du diagnostic. Cette armature a une réalité technique (croisement de plusieurs indicateurs) mais le PADD doit proposer une armature, donc une organisation territoriale, qui réponde aux choix politique de développement. Le scénario 3 a été sollicité : il affirme la place des villes au sein de leur bassin de vie mais également la spécificité du territoire (fonctionnement périurbain de la Vallée du Rhône, pôle économique Le Cheylard/Mariac, bourgs...).

Jacques Merchat remercie l'équipe pour ce travail.

Il informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec les services de la DDT ce mardi matin 27 novembre afin de faire un point d'avancement du projet. La DDT a confirmé la nécessité de l'équilibre territorial en terme démographique. L'option volontariste a bien été entendue, de même que la déclinaison à l'échelle des EPCI et des bassins de vie à l'intérieur du territoire. C'est bien le rôle du SCoT de montrer cette ambition et de réfléchir à quelle politique d'attractivité pourrait être définie.

Gilles Quatremère pose la question du coût des deux études évoquées.

Bénédicte Popin précise : 29 775 € pour MRE / 34 500 € pour AID Observatoire

Le prochain atelier aura lieu le 5 décembre.

Brigitte Morel dit qu'il sera nécessaire d'être précis par rapport à la validation de ces options et à quel moment.

Jacques Merchat précise que le Comité Syndical est bien l'instance décisionnelle. Le bureau qui se réunit tous les mois permet de travailler le projet, d'arbitrer les choix effectués en atelier et de proposer au comité syndical de valider les orientations prises.

Brigitte Morel insiste donc pour rappeler que les élus du comité présents valident donc ce qui vient d'être présenté pour permettre d'avancer sur la suite.

Questions, remarques

Jean-Paul Bernard souhaite que la phrase concernant les voitures (« qui seraient encore trop bon marché pour être dissuasive ») dans le compte rendu du premier atelier soit retranscrite différemment.

Bénédicte Popin précise que le compte rendu essaye de tenir compte de l'expression des élus et de rester le plus objectif possible par rapport à ce qui a été dit.

Jacques Merchat admet que la rédaction est sans doute maladroite dans le contexte actuel car il est bien évident que dans les territoires ruraux qui ne disposent pas de transports en commun, la voiture est une nécessité.

2. Orientations budgétaires 2019

Jacques Merchat présente les orientations budgétaires :

SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses se répartissent ainsi :

- Dépenses de personnel : l'équipe SCoT se compose de 4 agents, une directrice et deux chargés de missions à temps complet, et une administrative à 21h semaine (0.6 ETP).
- Actions et études SCoT,
- Fonctionnement global de la structure,
- Participation financière à Leader Ardèche³ (Service Unifié ainsi que autres prestations en cours)

En recette, il est envisagé de sous-louer les locaux du Bousquet :

- d'une part à la CAPCA pour Rénofuté (Laëtitia Pellerrey),
- d'autre part à Initiative 26 07 pour le poste dédié (Nathalie Grivolat),

La répartition des réserves à hauteur de 181 863 € sera budgétisée et lissée sur trois années, soit une provision de 121 242 € pour 2020-2021

L'excédent 2018 s'élèverait à 245 000 €. Cette somme sera affectée au compte 002 en excédent reporté sur le budget 2019.

Pour l'exercice 2019, le montant de l'appel à participation devrait donc se situer dans une fourchette allant de **4.15 € à 4.25 € par habitant** (inclus 0.29 € au titre de Leader Ardèche³).

L'appel réel sans provision et sans excédent reporté serait de 5.90 € environ.

Des subventions au titre de Leader n'ont toujours pas été perçues sur cet exercice (2015 à 2017) et seront ré-engagées sur le budget 2019 (Env.65 000 €). Il s'agit d'écritures comptables budgétaires. Aucune conséquence sur le budget, à condition que ces sommes soient bien perçues par le syndicat sur les prochains exercices.

Jacques Merchat précise également la provision prévue pour un géomaticien. Une convention avait été passée au cours de ce semestre, avec le SyMPAM (Scot Ardèche Méridionale) pour une prestation de 6 mois (octobre 2018 à mars 2019) avec un géomaticien. Le géomaticien embauché est finalement resté seulement un mois car il a reçu une autre offre d'emploi permanente et a donc quitté le poste. La nécessité de ce poste technique conduit donc à budgétiser une prévision pour 2019, même si la forme de l'embauche n'est pas encore arrêtée (nouvelle mutualisation avec le SyMPAM, stagiaire, ou embauche)

Procédure Leader Ardèche3

Alain Sallier prend la parole pour faire le point sur les actions qui ont été engagées.

Une évaluation va être faite à mi-parcours afin permettre de solliciter la réserve financière. En effet, lors de la signature du « contrat » Leader, une enveloppe a été dédiée à nos 3 territoires (SympAM/ SyMCA et PNR) et il reste 1M€ à redistribuer.

Il y a également toujours du retard dans le paiement des dossiers (difficultés logiciel OSIRIS) et l'organisation du service unifié est en train d'être revu. Le service unifié va être recentré sur l'accompagnement administratif, voire la recherche de co-financements pour les associations. En effet, de nombreuses associations, des porteurs de projets privés connaissent des difficultés sur un certain nombre de dossiers, en particulier dans l'urbanisme, ne parvenant pas à trouver de contrepartie financière.

Il y aura donc peut être une modification à la marge du coût du service unifié pour 2019.

Jacques Merchat reprend la parole pour expliquer la ligne « Provision » 121 242 € du budget. Le Syndicat dispose d'un solde depuis plusieurs années soit 182 000 €. Il a été décidé de répartir cette somme sur les trois exercices à venir de manière à réduire la participation par habitant.

L'excédent estimé à ce jour s'élève à 245 000 €, dans lequel est incluse la somme de 182 000 €

En recette, on note une recette émanant de la sous location des locaux de St Laurent du Pape (délibération à suivre).

Le SyMCA portait des actions notamment la plateforme Initiative 2607. Nathalie Grivolat, qui traite cette action, était salariée du SyMCA ; elle devient salariée de l'association à compter du 1^{er} janvier 2019.

A partir du mois d'août 2019, les locaux (1 bureau et parties communes) seront sous-loués à Initiative pour un montant de 150 € mensuel.

De même pour l'Agglomération de Privas : Laetitia Pelleray qui travaille pour l'action Rénofuté, qui était salariée du SyMCA, est devenue salariée de la CAPCA depuis cette année. Mais cet agent occupant toujours les locaux, la situation est régularisée par la location d'un bureau et des parties communes, à compter du 1^{er} janvier 2019.

SECTION INVESTISSEMENT

Un montant de 51 500 € env. serait dédié au SCoT avec un virement de 51 000 € de la section de fonctionnement. Cette somme de 51 500 € est provisionnée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage porté par le cabinet TERCIA, le cabinet MRE Environnement pour la mise en œuvre de l'« Evaluation environnementale » et le cabinet AID Observatoire pour le « DAAC ».

Pas de recette attendue de l'Etat pour cet exercice (pour mémoire 21 000 € en 2016 ; 19 850 € en 2017).

Un troisième versement sera effectif en fin de procédure de mise en œuvre du SCoT.

La section d'Investissement se clôture sur un déficit à hauteur de 2 202.80 €, qui sera couvert par l'excédent dégagé par la section « fonctionnement ».

Le montant total du budget Investissement s'élèverait à **60 044 €**.

Projection pluriannuelle jusqu'en 2021

Jacques Merchat présente cette projection. Il s'agit de donner une visibilité sur les trois années qui viennent pour permettre aux EPCI de prévoir une enveloppe financière dans le cadre de leurs budgets.

Exercice 2019 : fin du PADD et début du travail sur le DOO.

Exercice 2020 : fin du DOO et arrêt SCoT

Exercice 2021 : Enquête publique et approbation

Il apparaît un appel BRUT par habitant autour de 4.50 €.

En effet, les provisions sous forme de tiers annuel lissées sur les trois exercices représentent environ 1€ par habitant et permettent de baisser l'appel à participation par habitant.

Il est précisé que pour l'exercice 2019, l'affectation des résultats qui s'élèvera environ à 245 000 € - les 180 000 € de provision, permettent une affectation de 65 000 € qui permet encore de baisser l'appel à 3.89 €, mais auquel se rajoute l'appel Leader à 0.29 € (qui peut varier à la marge).

Economie budgétaire sur le fonctionnement

Jacques Merchat note qu'un gros travail a été fait, en particulier une économie très conséquente concernant les locaux de St Laurent du pape (de 1650 € à 800 € mensuel). Mais également ont été revus : la location du copieur, du serveur, etc. Tout a été adapté à l'équipe actuellement en place.

Nathalie Malet Torres tient à saluer le travail qui a été réalisé cette année notamment au niveau du personnel dans ce travail de recentrage du syndicat sur le projet de SCoT : une concertation et travail collaboratif qui ajoutent les intelligences. Le syndicat se recentre sur le projet du territoire.

3. Délibérations

➤ Mensualisation du versement des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Le Président rappelle la délibération en date du 20 décembre 2017 : les membres du Comité Syndical ont approuvé le versement des indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents, dans les termes suivants :

- Indemnité du Président du SyMCA, pour l'exercice de ses fonctions, fixée à raison de 60 % maximum de 29.53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;
- Indemnité des Vice-Président(e)s du SyMCA, pour l'exercice de leurs fonctions, fixée à raison de 60 % maximum de 11.81% de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;

La périodicité de versement a été fixée au semestre.

Compte tenu de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, et afin de simplifier, le Président propose un versement MENSUEL de ces indemnités à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent :

- la mise en place du versement mensuel des indemnités du Président et des Vice-président(e)s à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les crédits seront portés au budget principal 2019 du SyMCA.

Il est procédé au vote : **Vote : 19 votes POUR**

Michel Villemagne rappelle qu'il faut transmettre aux collectivités les indemnités de chacun.

➤ Déplacements du personnel du SyMCA - Ordre de mission permanent année 2019

Dans le cadre de leur mission, les agents sont amenés à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national.

En application du décret n°90-437 du 28 mai 1990 et des arrêtés ministériels du 20/09/2001, du 3/07/2006 modifié par arrêté ministériel du 26/08/2008, les frais de déplacements sont remboursés sur présentation de récapitulatifs. A cet effet un ordre de mission permanent peut leur être attribué.

Le Président précise que ces missions nécessitent de laisser les véhicules en parking payant et propose aux membres du Comité Syndical de prendre en compte ces frais annexes.

Il est rappelé que l'ensemble des postes sont en résidence administrative à St Laurent du Pape.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président :

- à établir un ordre de mission permanent pour les frais de déplacement des chargés de mission et l'assistante administrative du Syndicat mixte au titre de l'année 2019. Les personnes concernées sont :

- Bénédicte Popin, Directrice de la structure et cheffe de projet SCoT
 - Béatrice Frasson-Marin, chargée de mission SCoT
 - Valentin Rabier, chargé de mission SCoT
 - Christine Maisonneuve : assistante administrative et comptable
- À rembourser le coût des places de parking s'y rapportant.
- À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action

Les crédits seront portés au budget principal du SyMCA pour 2019.

Il est procédé au vote :

Vote : 19 votes POUR

➤ Sous location des locaux du Château du Bousquet loués à la commune de St Laurent du Pape

Le Président rappelle qu'un bail a été conclu avec la commune de St Laurent du Pape pour une durée de trois années pour des locaux de bureaux sis au 453, rue du Bousquet, Château du Bousquet, 07 800 Saint Laurent du Pape.

L'ARTICLE 3- DESTINATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS LOUES stipule que :

« Les biens et droits immobiliers, objets de la présente convention devront être affectés exclusivement à l'usage suivant : les locaux loués ne pourront servir qu'à l'usage de bureaux administratifs pour les services du Syndicat ou pour un autre service administratif sous réserve d'une convention d'hébergement et/ou d'indemnité signée avec le Syndicat Mixte après accord du Bailleur. »

Le Président informe l'assemblée que Mr Civat, Maire de St Laurent du Pape, a donné son accord pour que deux bureaux soient sous-loués :

- Un bureau destiné à un agent de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche en charge de la plateforme Rénofuté, la sous-location prendrait effet au 1^{er} janvier 2019
- Un bureau destiné à un agent de l'association Initiactive26/07. Pour information, cette mission est exercée par le syndicat mixte jusqu'au 31/12/2018 par le même agent. La sous-location à l'association visant à régulariser la présence de l'agent prendrait effet au 1er août 2019.

Les bureaux seront loués 150 € mensuel correspondant à la location des bureaux et aux charges afférentes à la charge du Syndicat Mixte (entretien, parties à usage commun, fournitures internet et imprimante/photocopieur).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- approuvent cette proposition,
- autorisent le président à signer des contrats de sous-location avec l'agglomération Privas Centre Ardèche d'une part, et avec l'association Initiactive 26 07 d'autre part, à hauteur de 150 € par mois.

Il est procédé au vote :

Vote : 19 votes POUR

Vie de la structure

- Délibération modificative budgétaire (en pj) : mouvements de crédits Régularisation d'articles

Il est procédé au vote :

Vote : 19 votes POUR

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
611 Contrat prestations services	3 750.00 €	
60632 Fourn petit équipement		200.00 €
6064 Fournitures administratives		150.00 €
6135 Location mobilières		200.00 €
6231 Annonces et insertions		3 050.00 €
6262 Frais télécommunication		150.00 €
	3 750.00 €	3 750.00 €

CONCLUSIONS

Jacques Merchat annonce la date du prochain Comité Syndical **jeudi 14 février 2019** et demande aux élus ici présents de bien vouloir noter cette date. A l'ordre du jour, le vote du budget 2019. Il sera également présenté un règlement intérieur du Comité Syndical, ce qui n'a jamais été fait.

Nathalie Malet Torres réprecise l'importance pour les élus du Syndicat de se saisir de ces occasions d'échange et de faire part de leur avis sur le projet de SCoT en cours. Il est important de rappeler que les ateliers sont ouverts à tous les élus qui disposent de la connaissance de leur territoire. Il est donc important que chaque bassin de vie soit représenté.

Jacques Merchat lève la séance à 19h30.

APPROCHE BUDGETAIRE SyMCA 2019

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant €	Provenance	Montant €
PERSONNEL			
- Direction + 2 chargés de mission -3ETP	181 512		
- Frais deplct véhicule – estimation	5 700		
- Assistante Administrative et comptable 21h/semaine	25 680		
ACTIONS SCoT / PARTENARIAT ...			
- Frais de communication : lettres infos, réunions, Convention CAUE	15 000		
- Solde report IGN OCSGE	8 710		
- ADIL partenariat solde convention	4 000		
- Adhésion fédé SCoT, Hébergement Site, Formations....	3 050		
- Géomaticien – Provision- Stagiaire / Embauche contrat temporaire	10 000		
- Virement vers section investissement	51 000		
LEADER			
Fonctionnement service unifié 2018 PNR	11 992		
Fonctionnement service unifié SyMPAM	2 760		
Evaluation procédure Leader	2 912		
Frais de déplacements Indemnisation élus délégués Leader	500		
Fonctionnement structure dont location locaux	32 500		
Indemnités élus (Pdt + 5 Vice Pdt) et indemnités percepteur	26 200		
Personnel : Assurances du personnel titulaire visites médicales - FNC	6 570		
Dotations Amortissements provisions	6 841	Recettes sur Investissement	4 173
		<i>Recettes sous-location Locaux</i>	2 550
Provisions 2020-2021	121 242		
		Excédent fin 2018 PREVISIONNEL	245 000
Dépenses imprévues	154	APPEL PARTICIPATION 63 000 hab *4.20 €	264 600
TOTAL	516 323 €	TOTAL	516 323 €

PREVISIONNEL BUDGET INVESTISSEMENT SyMCA 2019	
RECETTES	60 044.47 €
001 report	- €
021 Virement section Fonctionnement	51 000.00 €
2802 - 040	6 447.20 €
28183 - 040	269.33 €
28184 - 040	125.14 €
1068 /10 recettes - titre "réel" DIF O ORDRE	2 202.80 €
DEPENSES	60 044.47 €
001 déficit reporté	2 202.80 €
202 Frais doc urbanisme	51 568.45 €
205 Achat logiciels.....	500.00 €
2181 Installation générale - divers	800.00 €
2183 Matériel bureau, informatique	800.00 €
13911 -040 - Reprise de subvention	4 085.00 €
13916-040- Reprise de subvention	88.22 €